



MAURICIE

Comité paritaire de l'industrie
de l'automobile de la Mauricie

AVIS IMPORTANT AUX EMPLOYEURS

OBJET : HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

Veillez prendre avis qu'à compter du 1^{er} mai 2017, le salaire minimum au Québec passera à 11.25\$ l'heure.

Conformément à l'article 9.01 (note) du Décret sur l'industrie des services automobiles des régions de Drummond et de la Mauricie, pour les métiers de **commissionnaires, laveurs et pompistes**, vous devrez verser à vos salariés visés, le salaire minimum que prévoit la Commission des normes du travail, majoré de 0.25\$ de l'heure à compter de la date d'ajustement de celui-ci, **soit 11.50\$ (11.25\$ + 0.25\$), et ce à compter du 1^{er} mai 2017.**

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.

La direction
Le 26 avril 2017